

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11678**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Domaine ARTS-LETTRES-LANGUES, Mention LLCE, Spécialité Allemand

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Strasbourg, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Strasbourg, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136 Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La licence d'allemand offre aux étudiants une formation générale et ouverte sur la diversité des mondes germaniques, dans les domaines de la littérature et de la civilisation des pays de langue allemande, ainsi qu'en linguistique générale et allemande et en traduction (thème :

français/allemand ; version : allemand/français). Elle permet l'acquisition de connaissances portant sur les réalités artistiques et culturelles dans les pays de langue allemande, et amène les étudiants à une réflexion comparative quant aux réalités politiques, culturelles et linguistiques en France et en Allemagne.

Le titulaire de la licence d'allemand est capable :

- de comprendre un texte écrit dans de formes diverses (littérature, histoire, article de journal...) et d'en restituer / résumer le contenu
- de comprendre une production orale (texte, dialogue, discours...) et d'en restituer / résumer le contenu
- de s'exprimer librement en allemand tant à l'oral qu'à l'écrit sur des sujets variés.
- De produire divers types de documents écrits en allemand.
- de traduire une production écrite et orale du français vers l'allemand et de l'allemand vers le Français.

Fort de ses connaissances de l'histoire, de la littérature, des faits culturels des pays de langue allemande et de sa maîtrise du fonctionnement de la langue, il est en mesure :

- de resituer tel phénomène littéraire, culturel, historique dans son contexte.
- d'analyser un document écrit (oeuvre littéraire, document de civilisation, article de presse), oral (discours, reportage audio) ou audiovisuel (film, mise en scène, reportages télévisés)
- d'organiser ses connaissances et ses idées sous une forme argumentée dans le cadre d'une production écrite (commentaire, dissertation), ou orale (exposé, synthèse)
- de comprendre et d'expliquer les phénomènes linguistiques.
- de connaître et d'appréhender de manière critique les évolutions contemporaines dans les domaines de la langue, de la littérature, des arts, de la politique et de la société.

Compétences ou capacités évaluées :

- Compétence linguistique de niveau avancé (expression écrite et orale)
- Pratique raisonnée de la langue écrite et orale
- Compréhension de documents littéraires ou théoriques
- Compétence d'expression écrite et orale sur des sujets de nature diverse
- Développement d'une analyse autonome des manifestations littéraires, linguistiques, politiques et culturelles des mondes germaniques.
- Analyse de productions diverses : texte littéraire, document de civilisation, article de presse, documents audiovisuels (reportage, film, mise en scène) et iconographiques.
- Acquisition d'outils méthodologiques disciplinaires par spécialité (littérature, civilisation, linguistique, traduction)
- approche comparative des manifestations politiques, culturelles, littéraires et linguistiques entre la France et l'Allemagne

Ces compétences sont acquises par des exercices, de nature différente, appropriés au domaine et à l'objectif visés : analyse écrite et orale de documents, commentaire dirigé, dossier, dissertation, exposé oral, traduction écrite, appropriation de la grammaire, réflexion linguistique appliquée à des textes.

Les étudiants s'approprient des connaissances dans les domaines littéraires (connaissances générales, époques, genres, histoire littéraire, ...), civilisationnel et historique (culture et société des mondes germanophones selon différentes périodes, problématiques spécifiques, monde contemporain), linguistique (grammaire de l'allemand : descriptive et explicative ; linguistique de l'allemand : réflexion sur le fonctionnement de la langue allemande) et en traduction.

Ils sont progressivement initiés, selon l'avancement des études, aux différents domaines de la recherche de la germanistique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- enseignement
- relations publiques, communication
- culture
- enseignant d'allemand

- enseignant chercheur dans le domaine des études germaniques
- traducteur / interprète
- journalisme
- emploi dans le secteur de la communication, de la médiation culturelle
- emploi dans le secteur des relations franco-allemandes (tourisme, relations culturelles, commerce international...)

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- 6 UE de langue vivante autre que l'allemand,
- 4 UE de TICE et de méthodologie du travail universitaire
- 2 UE consacrées à la définition par l'étudiant d'un projet professionnel
- 18 UE « fondamentales » : enseignements en vue de l'acquisition de connaissances et de compétences liées à la littérature et la civilisation des pays de langue allemande (du Moyen-âge à nos jours), ainsi qu'en linguistique de l'allemand.
- 6 UE optionnelles

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury diplôme
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury diplôme
En contrat de professionnalisation	X		Jury diplôme
Par candidature individuelle	X		Jury diplôme
Par expérience dispositif VAE	X		Jury diplôme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 avril 2002 publié au JO du 30 avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

ORESIPÉ

Site web de l'Université de Strasbourg : <http://www.unistra.fr/>

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Université de Strasbourg

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Strasbourg :

Historique de la certification :